



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique forestière

Question écrite n° 28805

Texte de la question

M. Carlos Da Silva attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au sujet de la valorisation de la forêt française. La France, avec ses 25 millions d'hectares boisés, est le troisième pays le plus boisé de l'Union européenne. Les forêts couvrent plus du tiers du territoire et constituent un atout considérable pour l'économie française. En effet, la multifonctionnalité du bois lui permet d'être valorisé de diverses manières : construction, papiers, meubles, chauffage, biomasses, etc. Par ailleurs la forêt est à l'origine de multiples activités dans le domaine du tourisme, du sport ou encore scientifique. Ainsi, la forêt française représente 3,5 millions de propriétaires forestiers, près de 450 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel selon les données du Conseil économique social et environnemental. Cependant, malgré ce potentiel, la filière forêt-bois rencontre aujourd'hui des difficultés, comme l'atteste sa balance commerciale déficitaire de 6 milliards d'euros. Une amélioration de la productivité et de la compétitivité de la forêt française semble nécessaire, mais elle doit s'opérer dans le respect de l'environnement et dans l'optique d'un développement durable. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour valoriser la forêt française et dynamiser la filière forêt-bois.

Texte de la réponse

L'enjeu majeur pour la filière forêt-bois française réside avant tout dans sa capacité à promouvoir des solutions industrielles compétitives sur les marchés domestiques et à l'exportation, et à créer des emplois en France en dynamisant la gestion forestière et en développant, notamment dans la construction, l'utilisation du bois, matériau renouvelable reconnu pour ses capacités à stocker du carbone. Cet enjeu est bien identifié et fait l'objet de débats dans le cadre de la discussion du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) actuellement en préparation, laquelle s'appuie notamment sur les conclusions de la mission confiée par le Premier ministre à Monsieur Jean-Yves Cautlet, Député de l'Yonne, sur la forêt française et la filière bois ainsi que sur les recommandations issues de la mission interministérielle commandée par les ministres en charge du redressement productif, de l'écologie et de l'agriculture. C'est sur la base de ces éléments, présentés aux acteurs de la filière lors du conseil supérieur de la forêt et du bois du 6 mai dernier, que le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'appuiera pour élaborer le volet « forêt » du projet de LAAF. Enfin, il est également beaucoup attendu des propositions formulées par les acteurs de la filière dans le cadre des rencontres régionales de l'agroalimentaire et du bois dont les restitutions sont en cours d'examen. Elles permettront de bâtir un plan national d'action pour la filière forêt-bois, qui devra prendre en compte l'ensemble des difficultés auxquelles elle est actuellement confrontée, et valoriser son rôle en termes économique et environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Carlos Da Silva](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28805

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5974

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7777